

Les subsides

C'est le genre d'initiative qui sape le respect des citoyens envers le régime parlementaire et les hommes politiques. Je demande aux membres du gouvernement d'y réfléchir sérieusement. En songeant à l'avenir prochain, je me demande si le projet de loi comprendra la deuxième tranche de \$25 qui sera versée à partir du 1^{er} décembre 1984, ou si cette question fera l'objet d'un autre projet de loi. Je le répète, compte tenu du fait qu'il y aura des élections fédérales en 1984, on pourrait comprendre très vite pourquoi les retraités se posent des questions sur la sincérité des propositions.

• (1640)

Et que se passera-t-il à longue échéance, monsieur le Président? Il ne fait aucun doute dans mon esprit qu'une réforme des pensions est nécessaire. Les députés d'en face ne sont peut-être pas surpris de m'entendre parler de la sorte parce qu'ils me connaissent, mais ils le seront peut-être d'entendre de tels propos dans la bouche d'un député de l'opposition. Je félicite le président et les membres du groupe d'étude sur la réforme des pensions; je trouve, moi aussi, qu'il faut s'attaquer aux problèmes de la responsabilité financière, des moyens financiers, de la transférabilité et de la responsabilité privée dans le cadre de la réforme des pensions. Je reconnais et je pense que toute personne réaliste admet qu'un gouvernement, peu importe son allégeance politique, ne peut tout bonnement pas se contenter de dire qu'il donnera de plus en plus aux Canadiens, alors qu'en réalité il doit se demander comment il peut inciter les Canadiens, par l'éducation ou par des stimulants fiscaux, à s'occuper davantage de leur pension et de leur bien-être.

En toute franchise, je crois que nous avons rendu un mauvais service aux Canadiens. Pendant les années 60 et 70, nous leur avons donné l'impression que les pouvoirs publics, à tous les échelons, y consacraient une portion de plus en plus importante du PNB et que tous les Canadiens en profiteraient ou que ce serait plus avantageux pour eux que de s'en occuper eux-mêmes. Comprenez-moi bien. Je ne nie pas que le gouvernement ait un rôle à jouer. Mais n'invitons pas le désordre en disant aux Canadiens de faire confiance aux gouvernements car ceux-ci changent. Et Dieu sait que celui-ci doit disparaître! Les gouvernements changent. Personne ne peut s'adapter plus rapidement à ses besoins personnels que le particulier. Il faudrait se baser sur ce critère dans la réforme des pensions.

Cela dit, je suis en faveur de l'augmentation du SRG parce qu'il s'attaque directement aux problèmes des personnes qui sont le plus dans le besoin. Ma collègue, le député de Kingston et les Îles a cité ces chiffres. Je n'ai pas le temps de m'y arrêter aujourd'hui.

Il y a une couche de la société constituée des personnes qui n'ont pas la capacité, ou pratiquement pas, de subvenir à leurs besoins, à cause de leur situation, et des veuves âgées de 60 à 65 ans. Je suis convaincu que tous les députés ont dû s'occuper du cas d'une veuve dont le mari était âgé d'au moins 65 ans et recevait la pension de la vieillesse et le SRG au moment de sa mort. Quand le conjoint survivant, qui est en général la femme, atteint l'âge de 60 ans, il devrait recevoir au minimum l'allocation de conjoint. Toutefois, si la veuve n'a pas atteint l'âge de 60 ans, non seulement elle perd la pension de son défunt mari,

mais elle ne peut même pas recevoir l'allocation de conjoint. Cependant les personnes ayant entre 60 et 65 ans reçoivent la pension de la vieillesse ainsi que l'allocation de conjoint et continuent à recevoir au moins une partie de l'allocation de conjoint. Je ne crois pas qu'un régime de pension privé puisse régler ce problème. La solution doit venir d'une initiative publique.

J'ai étudié les statistiques concernant la situation dont je viens de parler. J'ai vu combien de gens entrent dans cette catégorie et j'ai regardé combien il en coûterait pour mettre sur pied un tel programme. Je dirai simplement aux députés ceci: pour l'année prochaine, si l'on voulait donner à cette catégorie de personnes l'allocation de conjoint qui, je le sais, serait insuffisante mais constituerait néanmoins une reconnaissance de la situation particulière de ces personnes, il en coûterait beaucoup moins que ce que chacune des deux sociétés aéronautiques dont il a été question à la Chambre depuis deux semaines a demandé pour l'année prochaine. Voilà ce que j'entends quand je parle de priorités.

Je sais que le temps m'est compté, monsieur le Président, mais je voudrais consacrer quelques instants aux solutions à long terme. Je le répète, la réforme des pensions ne peut qu'être le fait de la collaboration du secteur privé et du secteur public. Je suis convaincu que la plupart des propositions du groupe de travail présentent un intérêt. Je ne dis pas cela simplement parce que j'étudie ces questions dans un cadre fiscal assez conservateur, comme les députés le savent. En effet, j'ai remis le rapport du groupe de travail à plusieurs de mes collègues qui travaillent dans l'assurance-vie et qui ont une formation d'actuaire. Vous le savez certainement, monsieur le Président, ces gens ne sont pas *a priori* très favorable à une expansion générale des régimes de pension dans le secteur public. C'est pourquoi je voudrais répéter aux députés ce qu'ils ont dit. Il faudra certainement discuter de la question des tables de mortalité, par exemple, parce que les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes, mais il s'agit de points de détail. D'une manière générale, voici ce que mes collègues actuaire ont dit au sujet du rapport du groupe de travail:

Sur la question du financement, le rapport adopte une position que devrait appuyer un parti politique qui croit en la responsabilité fiscale, au principe de l'honnêteté dans la comptabilité et la divulgation, et qui souhaite le moins d'ingérence possible dans les initiatives des particuliers.

Je n'aurais pas pu mieux dire, monsieur le Président. Je sais que le dilemme du gouvernement vient du fait que la réforme des pensions nécessite beaucoup de discussions et de négociations. Elle doit s'appuyer sur les bases dont j'ai parlé tout à l'heure et auxquelles, je pense, le groupe de travail a fait allusion.

Cela dit, monsieur le Président, ce n'est pas parce que ces questions sont complexes ou longues à régler que le processus devrait être interrompu. A mon avis, ce n'est pas non plus parce que la présente législature va heureusement arriver bientôt à son terme qu'il faudrait tuer dans l'œuf cette initiative, sous prétexte qu'il y aura bientôt des élections fédérales. Si nous ne poursuivons pas le processus, je suis certain que nous conserverons les programmes existants.